

Consultation juridique

Une consultation juridique gratuite par an et par agent auprès d'un avocat conventionné.

Conditions d'attribution

Avant d'engager toute démarche juridique, tous les personnels ont la possibilité de bénéficier d'une consultation d'information gratuite par an auprès d'un avocat conventionné.

Aucun frais juridiques déjà engagés ne peut être remboursé.

Comment en bénéficier ?

Contactez la gestionnaire de l'action sociale du CLASS à l'adresse social.class.dvu@uca.fr pour connaître la liste des avocats conventionnés et retirer un bon de consultation à remettre au cabinet lors de votre rendez-vous.

Gestionnaire de l'action sociale UCA

Nathalie PINEL

Tél. 04 73 40 51 91

social.class.dvu@uca.fr